



## Informations sur l'évaluation des connaissances linguistiques

Pour l'exercice de votre profession de la santé, il est important que vous possédiez les connaissances linguistiques suffisantes. Sans un certificat de langue au niveau B2 reconnu dans une langue officielle de la confédération (allemand, français ou italien), une reconnaissance d'un titre professionnel par la CRS est impossible.

### Nous estimons les connaissances linguistiques suffisantes lorsque...

- ...vous avez accompli votre formation professionnelle en français, allemand ou italien,
- ...vous êtes titulaire pour la langue concernée d'un diplôme de niveau minimum B2 ou supérieur du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), reconnu et figurant dans la liste ci-dessous. Ce diplôme peut avoir été obtenu à l'étranger.

### Certificats linguistiques reconnus pour l'allemand

- Goethe-Zertifikat B2
- telc Deutsch B2
- TestDaF, Niveaustufen 3-5 (B2)
- ÖSD Zertifikat B2

### Certificats linguistiques reconnus pour le français

- telc B2
- DELF B2
- TCF B2 (épreuves obligatoires et épreuves complémentaires)
- TEF pour les études en France B2
- TEF valable pour la naturalisation suisse B2 (compréhension et expression orales et écrites)

### Certificats linguistiques reconnus pour l'italien

- CELI 3 (B2)

### Quand devez-vous attester vos connaissances linguistiques?

- Si la procédure de reconnaissance de votre titre est soumise à la *directive 2005/36/CE de l'UE*, vous pouvez apporter la preuve de votre niveau de connaissances linguistiques *durant la procédure de reconnaissance* (art. 53, directive 2005/36/CE). En principe pour les titres obtenus dans un Etat membre de l'UE/AELE
- Si la procédure de reconnaissance de votre titre est soumise à la *législation suisse* (LFPr/OFPr ou LPSan/ORPSan), vous devez attester vos connaissances linguistiques *avant le début de la procédure de reconnaissance proprement dite*. En principe pour les titres obtenus dans un Etat non-membre de l'UE/AELE

### Informations complémentaires

Vous trouverez sur [www.coursefinders.com/fr/](http://www.coursefinders.com/fr/) et sur [www.europaeischer-referenzrahmen.de/](http://www.europaeischer-referenzrahmen.de/) (en allemand) des renseignements et informations sur les examens reconnus, les certificats linguistiques et un test pour l'évaluation du niveau des connaissances linguistiques.